



DESTINATAIRES : Les ministères et organismes publics qui bénéficient des services de messagerie, de courrier et d'entreposage du Centre de services partagés du Québec

EXPÉDITEUR : Danielle Fréchet, chef du Service de la messagerie, du courrier et de l'entreposage

DATE : Le 19 octobre 2018

OBJET : **2^e AVIS À LA CLIENTÈLE**

Mesures prises par le CSPQ pour pallier l'interruption possible des services à Postes Canada

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des postes a adressé à Postes Canada un préavis de grève tournante le 16 octobre 2018. Cette éventuelle grève ne peut pas être déclenchée avant le lundi 22 octobre à 00h01. Une grève tournante touche généralement deux villes à la fois pour une durée de 24 heures. Les autres centres de traitement de Postes Canada demeurent alors opérationnels. Les délais de livraison de Postes Canada pourraient accuser un retard de 24 heures.

Toutefois, dès le début de la grève, le syndicat peut en changer le type passant de grève tournante à grève nationale, sans avoir à émettre un autre avis. Il se peut également que Postes Canada décrète un lock-out sans avis supplémentaire.

Mesures prises par le Centre de services partagés du Québec dans cette éventualité :

1. Réseau interministériel

Le Service de la messagerie, du courrier et de l'entreposage (SMCE) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) maintiendra ses opérations de cueillette et de livraison du courrier sur son réseau interministériel, pour les régions de Québec et de Montréal, les mardis, jeudis et vendredis seulement. Durant le conflit postal, le traitement du courrier pourrait accuser un retard de 24 heures.

En guise de mesure préventive, nous vous recommandons d'éviter de remettre votre courrier à Postes Canada, et ce, **à partir d'aujourd'hui**.

2. Hors du réseau interministériel

Le courrier devant être acheminé par le CSPQ à l'extérieur du réseau interministériel sera affranchi et entreposé dans ses locaux sécurisés 24/7 jusqu'au règlement du conflit.

Nous tenons cependant à vous souligner qu'une fois ce courrier affranchi et entreposé, il ne sera pas possible de vous le retourner, en tout ou en partie, **si l'éventuel arrêt de travail** à Postes Canada se prolongeait.

Dès la reprise des activités de Postes Canada, nous traiterions de façon prioritaire, selon les dates d'affranchissement, tous les lots temporairement entreposés.

Prendre note que cette mesure ne vise pas l'expédition des chèques sociaux des ministères suivants : CNESST, SAAQ, MTESS et Revenu Québec.

La clientèle du SMCE peut, en cas de grève tournante, prendre le risque de mettre son courrier à la poste afin qu'il soit acheminé à Postes Canada. Dans ce cas précis, une communication écrite devra être transmise au SMCE afin d'indiquer que le courrier doit être déposé à Postes Canada.

3. Service alternatif pour la livraison du courrier

Pour toute demande particulière ou urgente, le CSPQ peut vous référer à un ou des fournisseurs externes. Nous vous invitons donc à communiquer avec nous dans les plus brefs délais.

Pour nous joindre

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à joindre le service à la clientèle du SMCE

par téléphone :

- SMCE-Québec : 418 644-0457
- SMCE-Montréal : 514 873-6047

par courriel :

- smc.relations.clientele@cspq.gouv.qc.ca

Veuillez prendre note que vous serez informés des développements et des mesures prises par le CSPQ sur son site Web à l'adresse suivante : www.cspq.gouv.qc.ca.

Soyez assurés de notre entière collaboration.